

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|--|--|
| Nom de l'exploitant Cathy Stewart | Numéro de permis 2018642 | Date d'inspection Le 11 janvier 2021 | |
| Nom de l'établissement CHEZ CATHY | | Numéro de téléphone (506) 854-3032 | |
| Adresse 447 rue Avant-Garde Dieppe NB E1A 5E6 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carlo Di Bonaventura | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|--------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans. | 12(3) | 18 déc. 2020 | 11 janv. 2021 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, | 24(1)(b)(iv) | 18 déc. 2020 | 11 janv. 2021 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | | | |

| |
|---|
| Commentaires généraux |
| Le ratio est respecté lors de l'inspection de suivi. Les lacunes sont maintenant conformes. |

original signé par
Carlo Di Bonaventura

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 janvier 2021

Date

original signé par
Cathy Stewart

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 janvier 2021

Date